



les seconds  
**ÉTATS**  
**GÉNÉRAUX**  
du **THÉÂTRE**  
professionnel québécois

LE THÉÂTRE  
*plus que jamais.*

---

# La rémunération des concepteurs en théâtre au Québec

*de 2004 à 2006*

---

Conseil québécois du théâtre - novembre 2007



Dans le cadre des travaux préparatoires des  
**SECONDS ÉTATS GÉNÉRAUX DU THÉÂTRE PROFESSIONNEL QUÉBÉCOIS,**  
le Conseil québécois du théâtre présente

---

## **La rémunération des concepteurs en théâtre au Québec**

---

Recherches et rédaction  
Saïd Aboubacar

---



## **Introduction**

Ce rapport répond à une demande du Conseil québécois du théâtre (CQT) adressée aux chercheurs de l'INRS, dans le cadre de la préparation des Seconds États généraux du théâtre professionnel québécois. Dans cette perspective, le CQT qui fédère des associations professionnelles représentatives du secteur théâtral souhaitait obtenir une vue plus précise de la rémunération versée aux professionnels des arts de la scène en matière d'activité théâtrale au Québec. L'étude vise donc à dresser le portrait des rémunérations de ces artistes au cours des trois dernières saisons (2003-2004, 2004-2005, 2005-2006). Les analyses portent sur les rémunérations issues d'activités exclusivement théâtrales, réalisées dans le cadre de contrats formels, avec des producteurs de théâtre membres ou non des associations professionnelles de producteurs régies par des ententes formelles avec l'APASQ, syndicat représentant les professionnels des arts de la scène du Québec.

L'étude comprend, à cet égard, l'ensemble des activités théâtrales rémunérées réalisées et implique la conception des décors, costumes, éclairages, environnements sonores, vidéo, accessoires, marionnettes, l'assistance à la mise en scène et la direction technique.

Ces critères limitent, par ailleurs, les conclusions à parti desquelles on pourrait tirer des résultats. L'objectif étant d'estimer les revenus proprement théâtraux du concepteur, l'étude ne prend pas en compte les autres sources de rémunérations qui contribuent au revenu global des artistes. Ne sont pas inclus notamment les gains tirés de la radiotélévision, du cinéma, de la publicité, de l'enseignement, de la gestion d'organismes culturels ou d'autres emplois liés, de près ou de loin, à la profession.

## **Plan du rapport**

Le rapport débute par une note méthodologique. Le chapitre 1 décrit la répartition des contrats selon l'association des producteurs, la saison, le sexe et le type de fonction. Le chapitre 2 est consacré à l'analyse des rémunérations par contrat selon plusieurs critères : 1) la saison et le producteur, 2) le sexe et le producteur, 3) le sexe et la saison, 4) la saison et le type de fonction, 5) le sexe et le type de fonction, 6) le producteur et le type de fonction. Nous concluons dans la dernière partie.

## Notes méthodologiques

Les données utilisées sont issues de la banque des données administratives de l'APASQ. L'association recueille des informations sur les contrats signés par deux catégories d'artistes. La première catégorie inclut les professionnels des arts de la scène, membres à part entière de l'APASQ et dont les contrats sont régis par les conventions officielles signées entre les différentes associations de producteurs et l'APASQ. La deuxième catégorie est celle des permissionnaires. Il s'agit d'artistes n'ayant pas encore obtenu le statut de membre de l'APASQ. Cinq variables sont prises en compte dans la réalisation de cette étude.

### 1. Les rémunérations par contrat

Ces rémunérations sont versées par le producteur à l'artiste, conformément au contrat signé, pour la réalisation des activités théâtrales. Il importe de souligner que les rémunérations dépendent de la nature de la convention signée entre les différentes associations de producteurs et l'APASQ. Le type et la valeur des rémunérations peuvent donc varier d'un producteur à un autre (l'annexe 1 fournit les détails des différences de rémunération pour tous les producteurs). Ces différences limitent donc les comparaisons des rémunérations entre producteurs, puisqu'elles sont définies de manière différente dans chaque convention.

### 2. Le type de fonction

Les artistes membres de l'APASQ exercent une ou plusieurs des fonctions suivantes : concepteur de décors, de costumes, d'éclairages, d'environnements sonores, de vidéos, d'accessoires, de marionnettes, régisseurs, assistant à la mise en scène et directeur technique. Par ailleurs, certains artistes cumulent plusieurs fonctions et sont par conséquent considérés comme étant un groupe à part.

### 3. Le sexe de l'artiste

### 4. L'association des producteurs qui engage le concepteur

Il existe cinq associations de producteurs :

- a. Association des compagnies de théâtre (ACT)
- b. Théâtres associés incorporés (TAI)
- c. Théâtres Unis Enfance Jeunesse (TUEJ)
- d. Association des producteurs de théâtre privés (APTP)
- e. Professional Association of Canadian Theatres (PACT)

Des conventions ont été signées entre ces derniers et l'APASQ pour régler les modalités de versement des rémunérations des contrats signés par les artistes. Cependant, certains producteurs travaillent de manière indépendante et, par conséquent, ils ne sont pas liés aux conditions de ces conventions.

## 5. La saison

L'étude porte sur les trois dernières saisons théâtrales, à savoir 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006.

La saison débute le 1<sup>er</sup> août de chaque année et prend fin le 31 juillet de l'année suivante.

Les catégories résultant de la combinaison de ces variables peuvent parfois contenir un faible nombre de cas. Ainsi, il importe de souligner que pour ces catégories, les moyennes établies peuvent être biaisées si le nombre de cas analysés n'est pas suffisamment élevé.

L'analyse est réalisée à l'aide du logiciel STATA.

## 1. Description des données

Un total de 1 220 contrats a été signé par les artistes de l'APASQ durant les trois saisons. Ces contrats se répartissent selon les tableaux 1, 2, 3 et 4.

Tableau 1 : Répartition des contrats signés au cours des 3 saisons selon l'association des producteurs		
Associations des producteurs	Nombre	%
ACT	452	37
TAI	305	25
TUEJ	100	8
AFTP	142	12
PACT	32	3
Projet Ex Machina	10	4
Indépendants	43	1
Association non identifiée	136	11
Ensemble des associations	1220	100

Le **tableau 1** montre la répartition des contrats selon les producteurs. On constate que les contrats signés suivant les conditions de la convention de ACT forment la plus grande proportion (37 %). Les six autres groupements de producteurs se partagent le reste des contrats, dont 25 % pour TAI, 8 % pour

TUEJ, 12 % pour APTP et 4 % pour le Projet Ex Machina. Les artistes du PACT et les indépendants ne signent respectivement que 3 et 1 % des contrats. Soulignons que dans 11 % des cas, l'association n'est pas identifiée.

Saison	Nombre	%
2003-2004	457	37
2004-2005	336	28
2005-2006	425	35
Année non identifiée	2	0
Ensemble des saisons	1220	100

Comme l'indique le tableau 2, davantage de contrats ont été signés durant la saison 2003-2004 (37 %). Cette proportion a beaucoup baissé durant la saison 2004-2005 (28 %). Toutefois, on note une augmentation sensible du nombre de contrats en 2005-2006 (35 %).

Sexe	Nombre	%
Hommes	740	60
Femmes	480	40
Les deux sexes	1220	100

Le tableau 3 confirme que les activités liées aux arts de la scène sont majoritairement contractées par des hommes (59 %), tandis que les femmes n'en bénéficient qu'à 39 %. Par ailleurs, selon le tableau 4 qui figure ci-dessous, on peut dire que la grande majorité des contrats concernent quatre types de fonctions, à savoir les concepteurs d'éclairages (32 %), de décors (23 %), de costumes (24 %) et d'environnements sonores (9 %). Les autres types de fonctions (incluant les assistants à la mise en scène, les concepteurs d'accessoires, de marionnettes, de vidéos, les directeurs techniques et les régisseurs) ne se partagent que 1 % des contrats. Cependant, 11 % des artistes signent des contrats pour lesquels ils exercent plus d'une de ces fonctions. Il est à noter enfin que l'APASQ possède la juridiction de la CRAAAP (Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs) pour représenter les concepteurs de décors, de costumes, d'éclairages et

d'environnements sonores. Conséquemment, seules ces disciplines sont régies par les conventions collectives.

<b>Tableau 4 : Répartition des contrats signés au cours des 3 saisons selon le type de fonction</b>		
Types de fonction	Nombre	%
Décor	285	23,4
Éclairage	389	31,9
Costumes	293	24
Environnement sonore	104	8,5
Autres fonctions*	12	1
Plus d'une fonction	130	10,7
Fonction manquant	7	0,6
Ensemble des fonctions	1220	100,0
* Incluant les assistants à la mise en scène, les régisseurs, les concepteurs d'accessoires, de marionnettes, de vidéos et les directeurs techniques		

## 2. Faits saillants des résultats

En vue de travailler sur le même nombre de contrats pour chaque type d'analyse, nous avons éliminé de la base de données tout contrat contenant une ou plusieurs variables manquantes. Plutôt que de nous fonder sur un total de 1 220 contrats, nous avons établi les moyennes et les médianes à partir de 998 contrats seulement. Cette démarche permet de faire des comparaisons des moyennes et des médianes entre les différents tableaux.

### Rémunération des contrats selon la saison et l'association des producteurs

Le tableau 5 présenté ci-dessous permet de constater que :

- La rémunération moyenne versée par contrat durant les trois saisons et pour l'ensemble des associations s'élève à 3 441 \$. La fluctuation de cette moyenne d'une saison à une autre est restée modeste. Elle est passée de 3 390 \$ en 2003-2004 à 3 713 \$ en 2004-2005, et à 3 304 \$ en 2005-2006.
- La rémunération moyenne varie de manière significative selon le producteur. Chez TAI et APTP, elle dépasse la moyenne de l'ensemble des producteurs et, pour les trois saisons, elle

s'élève respectivement à 5 391 \$ et 4 025 \$. En revanche, les contrats signés suivant les conventions de l'ACT, de TUEJ et du PACT génèrent des rémunérations qui, en moyenne, sont en dessous de la moyenne de l'ensemble des producteurs (respectivement de 1 977 \$ pour l'ACT, de 2 514 \$ pour TUEJ et de 1 952 \$ pour PACT).

<b>Tableau 5 : Moyenne, médiane, maximum et minimum des rémunérations versées par contrat, selon la saison et l'association de producteurs (en dollars canadiens)</b>					
Associations de producteurs		Saisons			Ensemble des saisons
		2003-2004	2004-2005	2005-2006	
ACT	Moy.	2 108	2 096	1 752	1 977
	Méd.	1 700	1 783	1 540	1 600
	Max.	8 000	12 100	10 000	12 100
	Min.	250	60	60	60
	Nbre de contrats	145	110	143	398
TAI	Moy.	5 196	5 407	5 565	5 391
	Méd.	4 800	5 050	5 000	5 000
	Max.	9 320	11 000	11 550	11 550
	Min.	1 200	1 800	3 000	1 200
	Nbre de contrats	109	74	115	298
TUEJ	Moy.	2 205	2 555	2 700	2 514
	Méd.	1 869	2 600	2 150	2 100
	Max.	5 000	4 500	7 000	7 000
	Min.	1 157	1 155	1 300	1 155
	Nbre de contrats	28	22	42	92
APTP	Moy.	3 983	4 357	3 815	4 025
	Méd.	3 800	3 963	3 460	3 800
	Max.	7 400	9 200	13 360	13 360
	Min.	1 300	1 400	1 300	1 300
	Nbre de contrats	41	36	49	126
PACT	Moy.	2 267	1 583	1 918	1 952
	Méd.	2 150	1 250	1 800	1 800
	Max.	4 000	2 500	4 000	4 000
	Min.	1 000	1 000	900	900
	Nbre de contrats	6	3	23	32
Indépendants	Moy.	3 208	4 135	3 009	3 334
	Méd.	3 000	3 500	2 500	3 000
	Max.	7 000	7 300	10 000	10 000
	Min.	1 500	1 500	308	308
	Nbre de contrats	12	10	20	42
Projet Ex Machina	Moy.	5 667	11 857	-	10 000
	Méd.	5 000	10 000	-	7 500
	Max.	7 000	29 000	-	29 000
	Min.	5 000	7 000	-	5 000
	Nbre de contrats	3	7	-	10
Ensemble des associations de producteurs	Moy.	3 390	3 713	3 304	3 441
	Méd.	3 000	3 075	2 800	3 000
	Max.	9 320	29 000	13 360	29 000
	Min.	250	60	60	60
	Nbre de contrats	344	262	392	998

- La moyenne des contrats indépendants se situe presque au même niveau que la moyenne globale, alors que celle des contrats signés dans le cadre du Projet Ex Machina s'élève à 10 000 \$.



- À l'exception du Projet Ex Machina, seuls TAI et TUEJ ont vu leur moyenne augmenter entre la saison 2003-2004 et la saison 2005-2006.
- Pour l'ensemble des saisons, le montant de la moyenne dépasse celui de la médiane, ce qui démontre que la plupart des artistes perçoivent des rémunérations dont le montant est en dessous de la moyenne.

Les quartiles des rémunérations selon la saison et l'association des producteurs sont présentés dans le tableau 11 de l'annexe 2. On constate que 80 % des contrats signés durant les trois saisons chez l'ensemble des associations ont généré moins de 5 000 \$.

### **Rémunération des contrats selon le sexe et l'association de producteurs :**

Le tableau 6 présenté ci-dessous permet de constater que :

- De manière générale, durant les trois saisons et pour l'ensemble des associations, la rémunération moyenne versée aux femmes par contrat est légèrement inférieure à celle versée aux hommes (3 319 \$ contre 3 518 \$).
- En moyenne, chez TAI, TUEJ et PACT, la rémunération versée aux femmes par contrat dépasse légèrement celle versée aux hommes, alors que chez l'ACT, l'APTP et les indépendants, les femmes perçoivent moins que les hommes par contrat.
- Pour les deux sexes, le montant de la moyenne dépasse celui de la médiane quelle que soit l'association.

Le tableau 12 de l'annexe 2 montre également que pour l'ensemble des saisons et des associations de producteurs, 80 % des hommes signent des contrats générant moins de 5 375 \$, par rapport à 5 000 \$ pour les femmes. Il existe très peu de variations entre les hommes et les femmes pour le quatrième quartile puisque le montant en dessous duquel se trouve 80 % des contrats est presque le même pour les deux sexes. Seul TUEJ affiche une différence nette entre les hommes et les femmes au quatrième quartile.

**Tableau 6 : Moyenne, médiane, maximum et minimum des rémunérations versées par contrat, selon le sexe et par producteur (en dollars canadiens)**

Producteurs		Hommes	Femmes	Les deux sexes
ACT	Moy.	1 996	1 952	1 977
	Méd.	1 600	1 600	1 600
	Max.	12 100	10 000	12 100
	Min.	60	60	60
	Nbre de contrats	226	172	398
TAI	Moy.	5 316	5 538	5 391
	Méd.	4 960	5 000	5 000
	Max.	11 550	11 300	11 550
	Min.	1 200	2 100	1 200
	Nbre de contrats	198	100	298
TUEJ	Moy.	2 353	2 755	2 514
	Méd.	2 000	2 500	2 100
	Max.	6 000	7 000	7 000
	Min.	1 157	1 155	1 155
	Nbre de contrats	55	37	92
APTP	Moy.	4 060	3 947	4 025
	Méd.	3 750	3 860	3 800
	Max.	13 360	9 200	13 360
	Min.	1 300	1 300	1 300
	Nbre de contrats	87	39	126
PACT	Moy.	1 721	2 214	1 952
	Méd.	1 250	1 800	1 800
	Max.	3 000	4 000	4 000
	Min.	900	900	900
	Nbre de contrats	17	15	32
Indépendant	Moy.	3 498	3 153	3 334
	Méd.	3 000	2 500	3 000
	Max.	8 000	10 000	10 000
	Min.	308	308	308
	Nbre de contrats	22	20	42
Projet Ex Machina	Moy.	8 000	18 000	10 000
	Méd.	7 500	18 000	7 500
	Max.	12 000	29 000	29 000
	Min.	5000	7000	5000
	Nbre de contrats	8	2	10
Ensemble des associations de producteurs	Moy.	3 518	3 319	3 441
	Méd.	3 000	2 800	3 000
	Max.	13 360	29 000	29 000
	Min.	60	60	60
	Nbre de contrats	613	385	998

Rémunération des contrats selon le sexe et la saison :

<b>Tableau 7 : Moyenne, médiane, maximum et minimum des rémunérations versées par contrat, selon le sexe et par saison (en dollars canadiens)</b>				
Saisons		Hommes	Femmes	Les deux sexes
2003-2004	Moy.	3 464	3 273	3 390
	Méd.	3 000	3 000	3 000
	Max.	9 200	9 320	9 320
	Min.	375	250	250
	Nbre de contrats	211	133	344
2004-2005	Moy.	3 641	3 852	3 713
	Méd.	3 050	3 160	3 075
	Max.	12 100	29 000	29 000
	Min.	60	60	60
	Nbre de contrats	172	90	262
2005-2006	Moy.	3 476	3 060	3 304
	Méd.	3 000	2 500	2 800
	Max.	13 360	11 300	13 360
	Min.	60	60	60
	Nbre de contrats	230	162	392
Ensemble des saisons	Moy.	3 518	3 319	3 441
	Méd.	3 000	2 800	3 000
	Max.	13 360	29 000	29 000
	Min.	60	60	60
	Nbre de contrats	613	385	998

Le tableau 7 confirme que :

- Durant la saison 2003-2004, les femmes ont signé des contrats qui généraient en moyenne moins de revenu que les hommes (3 273 \$ pour les contrats des femmes contre 3 464 \$ pour les contrats des hommes). Cependant, la tendance s'est inversée durant la saison 2004-2005 puisque les femmes gagnaient plus par contrat que les hommes (3 852 \$ contre 3 641 \$). Toutefois, la saison 2005-2006 s'est avérée plus difficile pour les femmes qui ont vu leur revenu moyen par contrat chuter à 3 060 \$. Chez les hommes, le revenu moyen par contrat a lui aussi diminué durant cette dernière saison, toutefois cette baisse n'a pas été si importante, ce qui a redonné l'avantage aux hommes.
- Enfin, la médiane est demeurée inférieure à la moyenne durant toutes les saisons pour chaque sexe, ce qui a confirmé que plus de la moitié des contrats génère des rémunérations qui sont en deçà de la moyenne.

Le tableau 13 de l'annexe 2 montre que 80 % des femmes ont gagné moins de 4 600 \$ par contrat durant les saisons 2003-2004 (contre 5 000 \$ pour les hommes) et 5 000 \$ en 2005-2006 (contre 5500\$ pour les hommes). Pourtant, durant la saison 2004-2005, 80 % des femmes gagnaient moins de 5 625 \$ (contre 5 400 \$ pour les hommes). Ceci confirme que les femmes percevaient un revenu par contrat qui était généralement supérieur à celui des hommes durant la saison 2004-2005.

### **Rémunération des contrats selon la saison et le type de fonction**

Le tableau 8 présenté ci-dessous permet de constater que :

- Pour l'ensemble des saisons, chez les concepteurs de costumes et de décors, la moyenne de la rémunération de leurs contrats dépasse la moyenne de tous les types de fonction. Elle s'élève à 4 269 \$ pour les premiers et à 4 153 \$ pour les seconds. Dans la catégorie de concepteurs d'environnements sonores et dans celle de «autres fonctions», les artistes ne gagnent environ que la moitié de la moyenne de l'ensemble des professionnels des arts de la scène, soit respectivement 1 857 \$ et 1 715 \$.
- Le fait de cumuler plusieurs fonctions n'améliore la moyenne du revenu par contrat que très légèrement par rapport à la moyenne globale.
- À l'exception des artistes exerçant plus d'une fonction, la moyenne des rémunérations par contrat a baissé légèrement ou s'est maintenue entre la première et la troisième saison.
- La médiane de chaque type d'emploi demeure en dessous de la moyenne pour toutes les saisons, sauf pour la catégorie «autres fonctions», qui ne comporte qu'un faible nombre de cas.

Le tableau 14 de l'annexe 2 montre également que, durant les trois saisons, 80 % des concepteurs de décors ont signé des contrats dont les rémunérations sont inférieures à 6 700 \$. La même proportion de concepteurs de costumes gagnait moins de 7 000 \$. Ceux exerçant les fonctions de concepteurs d'environnements sonores et d'éclairages ont signé des contrats ne générant respectivement que 2 700 et 3 900 \$. Ce montant est encore plus faible pour la catégorie «autres fonctions», puisque 80 % d'entre eux ont signé des contrats ne générant que 2 500 \$.

<b>Tableau 8 : Moyenne, médiane, maximum et minimum des rémunérations versées par contrat, selon le type de fonction et par saison (en dollars canadiens)</b>					
Types de fonction		Saisons			Ensemble des saisons
		2003-2004	2004-2005	2005-2006	
Décor	Moy.	4 033	4 518	4 004	4 153
	Méd.	3 900	4 225	3 510	3 830
	Max.	8 400	11 000	11 300	11 300
	Min.	250	60	60	60
	Nbre de contrats	82	66	96	244
	Éclairage	Moy.	2 536	2 849	2 521
Méd.		2 213	2 600	2 440	2 440
Max.		7 000	12 000	6 300	12 000
Min.		414	60	60	60
Nbre de contrats		112	86	129	327
Costumes		Moy.	4 362	4 537	4 009
	Méd.	4 000	3 775	3 500	3 700
	Max.	9 320	29 000	11 550	29 000
	Min.	760	60	60	60
	Nbre de contrats	82	64	95	241
	Environnement sonore	Moy.	1 801	2 130	1 711
Méd.		1 287	1 800	1 383	1 500
Max.		5 000	6 000	6 000	6 000
Min.		414	60	60	60
Nbre de contrats		24	21	30	75
Autres fonctions*		Moy.	2 050	1 000	1 404
	Méd.	1 800	1 000	1 404	1 800
	Max.	3 500	1 000	2 500	3 500
	Min.	1 100	1 000	308	308
	Nbre de contrats	4	1	2	7
	Plus d'une fonction	Moy.	3 559	3 899	3 765
Méd.		3 275	3 025	3 323	3 263
Max.		8 000	12 100	13 360	13 360
Min.		511	300	60	60
Nbre de contrats		40	24	40	104
Ensemble des fonctions		Moy.	3 390	3 713	3 304
	Méd.	3 000	3 075	2 800	3 000
	Max.	9 320	29 000	13 360	29 000
	Min.	250	60	60	60
	Nbre de contrats	344	262	392	998

## Rémunération des contrats selon le sexe et le type de fonction

Selon le tableau 9 ci-dessous, on peut conclure que :

- Les différences entre les hommes et les femmes sont plus marquées au sein des différents types de fonction. Les femmes gagnent moins dans cinq des six catégories de fonctions suivantes : décor, éclairage, costumes, «autres fonctions» et «plus d'une fonction». L'écart entre les deux sexes est plus marqué chez les conceptrices de costumes et de décors (ce qui représente respectivement une différence de moyenne de 2 288 \$ et de 1 015 \$ par contrat)<sup>1</sup>.
- Seules les conceptrices d'environnements sonores gagnent plus par contrat que les hommes exerçant la même fonction.
- À l'exception des hommes concepteurs de costumes et des femmes exerçant les fonctions de la catégorie «autres fonctions», la médiane demeure en deçà de la moyenne.

Le tableau 15 de l'annexe 2 permet également de constater que 80 % des contrats signés par des conceptrices de costumes ont généré des rémunérations inférieures à 7 000 \$ par contrat, alors que la même proportion de contrats a généré moins de 6 700 \$ par contrat pour les concepteurs de décors, moins de 3 900 \$ par contrat pour les concepteurs en d'éclairages et moins de 2 700 \$ pour les concepteurs d'environnements sonores. Ceux qui exercent une autre fonction et ceux qui cumulent des fonctions ont vu 80 % de leurs contrats générer respectivement 2 500 \$ et 5 000 \$.

---

<sup>1</sup> Ces différences sont établies en soustrayant la moyenne des femmes à la moyenne des hommes.

<b>Tableau 9 : Moyenne, médiane, maximum et minimum des rémunérations versées par contrat, selon le sexe et le type de fonction (en dollars canadiens)</b>				
Types de fonction		Sexe		
		Hommes	Femmes	Les deux sexes
Décor	Moy.	4 469	3 454	4 153
	Méd.	4 250	2 500	3 830
	Max.	10 000	11 300	11 300
	Min.	62	60	60
	Nbre de contrats	168	76	244
Éclairage	Moy.	2 729	2 095	2 612
	Méd.	2 500	1 500	2 440
	Max.	12 000	5 500	12 000
	Min.	60	60	60
	Nbre de contrats	267	60	327
Costumes	Moy.	5 997	3 709	4 269
	Méd.	6 500	3 263	3 700
	Max.	11 550	29 000	29 000
	Min.	104	60	60
	Nbre de contrats	59	182	241
Environnement sonore	Moy.	1 785	2 327	1 857
	Méd.	1 400	1 863	1 500
	Max.	6 000	6 000	6 000
	Min.	60	1 061	60
	Nbre de contrats	65	10	75
Autres fonctions*	Moy.	1 867	1 602	1 715
	Méd.	1 100	1 800	1 800
	Max.	3 500	2 500	3 500
	Min.	1 000	308	308
	Nbre de contrats	3	4	7
Plus d'une fonction	Moy.	3 957	3 486	3 717
	Méd.	3 500	3 000	3 263
	Max.	13 360	10 000	13 360
	Min.	60	511	60
	Nbre de contrats	51	53	104
Ensemble des fonctions	Moy.	3 518	3 319	3 441
	Méd.	3 000	2 800	3 000
	Max.	13 360	29 000	29 000
	Min.	60	60	60
	Nbre de contrats	613	385	998

\* Incluant les concepteurs et les assistants en mise en scène, en régie et en vidéo, ainsi que les accessoiristes, les directeurs techniques et les marionnettistes.

## **Rémunération des contrats selon l'association des producteurs et le type de fonction**

Selon le tableau 10 ci-dessous, on constate généralement que :

- Dans toutes les associations, les contrats signés par les scénographes et les concepteurs de costumes sont plus payants. Toutefois, les concepteurs exerçant ces deux types de fonctions contractées sous entente TAI, APTP et les indépendants ont tendance à signer des contrats dont la moyenne est nettement supérieure à la moyenne globale de 3 441 \$.
- Les moyennes obtenues pour tous les types de fonctions chez TAI sont plus élevées que la moyenne globale, et le contraire est vrai chez ACT, TUEJ et PACT, sauf pour les artistes de TUEJ qui cumulent plusieurs fonctions.
- Pour l'APTP et les indépendants, seules les moyennes des concepteurs de décors et de costumes et les moyennes des personnes exerçant plus d'une fonction dépassent la moyenne globale.

Le tableau 16 de l'annexe 2 montre les quartiles de la moyenne calculée selon le type de fonction et l'association des producteurs. La distribution des contrats dans ce tableau indique que chez TAI et APTP, le niveau des rémunérations par contrat reste plus élevé par rapport à celui observé dans les autres associations de producteurs.



**Tableau 10 : Moyenne, médiane, maximum et minimum des rémunérations versées par contrat, selon l'association de producteurs et le type de fonction (en dollars canadiens)**

Types de fonction		Association des producteurs							Projet EX Machina	Ensemble des associations des producteurs
		ACT	TAI	TUEJ	APTP	PACT	Indépendants			
Décor	Moy.	2 119	6 024	2 715	4 963	2 040	3 570	10 000	4 153	
	Méd.	1 702	5 800	2 100	5 000	2 500	3 000	10 000	3 830	
	Max.	7 000	11 300	5 711	8 800	2 500	8 000	10 000	11 300	
	Min.	60	1 200	1 869	2 300	900	374	10 000	60	
	Nbre de contrats	82	95	18	32	5	11	1	244	
Éclairage	Moy.	1 496	4 088	2 009	2 990	1 668	2 296	8 500	2 612	
	Méd.	1 273	3 800	1 570	2 903	1 125	2 250	7 500	2 440	
	Max.	4 000	6 300	4 500	5 500	3 000	4 150	12 000	12 000	
	Min.	60	2 000	1 155	1 300	900	308	7 000	60	
	Nbre de contrats	132	97	30	40	14	10	4	327	
Costumes	Moy.	1 982	6 206	2 676	4 754	1 500	3 970	15 333	4 269	
	Méd.	1 870	6 000	2 400	4 500	1 800	3 500	10 000	3 700	
	Max.	5 375	11 550	7 000	9 200	1 800	7 500	29 000	29 000	
	Min.	60	1 600	1 681	2 500	900	374	7 000	60	
	Nbre de contrats	85	97	17	25	3	11	3	241	
Son	Moy.	1 482	3 510	1 876	2 121	900	769	5 000	1 857	
	Méd.	1 200	3 250	1 383	2 088	900	500	5 000	1 500	
	Max.	4 000	6 000	6 000	3 700	900	1 500	5 000	6 000	
	Min.	60	1 800	1 200	1 300	900	308	5 000	60	
	Nbre de contrats	38	5	12	14	1	3	2	75	
Autres fonctions*	Moy.	1 050	-	-	-	1 800	2 103	-	1 715	
	Méd.	1 050	-	-	-	1 800	2 500	-	1 800	
	Max.	1 100	-	-	-	1 800	3 500	-	3 500	
	Min.	1 000	-	-	-	1 800	308	-	308	
	Nbre de contrats	2	-	-	-	2	3	-	7	
Plus d'une fonction	Moy.	3 200	4 500	3 613	5 344	2 845	6 375	-	3 717	
	Méd.	2 800	4 750	3 800	4 680	2 700	6 250	-	3 263	
	Max.	12 100	6 000	5 000	13 360	4 000	10 000	-	13 360	
	Min.	60	2 500	1 681	3 000	1 140	3 000	-	60	
	Nbre de contrats	59	4	15	15	7	4	-	104	
Ensemble des fonctions	Moy.	1 977	5 391	2 514	4 025	1 952	3 334	10 000	3 441	
	Méd.	1 600	5 000	2 100	3 800	1 800	3 000	7 500	3 000	
	Max.	12 100	11 550	7 000	13 360	4 000	10 000	29 000	29 000	
	Min.	60	1 200	1 155	1 300	900	308	5 000	60	
	Nbre de contrats	398	298	92	126	32	42	10	998	

\* Incluant les concepteurs en mise en scène, en régie, en vidéo, les accessoiristes, les directeurs techniques et les marionnettistes

## **Conclusion**

Malgré les limites des données utilisées, cette étude révèle un certain nombre d'éléments qu'on peut permettre d'apprécier les conditions relatives à la rémunération des contrats signés par les professionnels des arts de la scène au Québec, en particulier pour les membres de l'APASQ. Il convient de noter que les cachets sont plus importants chez TAI et APTP, ce qui pourrait s'expliquer par des modes de production différents (budget plus important, diffusion et public plus larges). Ces résultats, liés à des caractéristiques propres à ces deux associations, devraient être explorés dans le cadre de recherches ultérieures.

Par ailleurs, les hommes signent la grande majorité des contrats mais perçoivent également des rémunérations généralement plus élevées que celles des femmes. Ces différences soulèvent la question de savoir si la présence moins massive des femmes conceptrices dans les arts de la scène résulte d'un choix volontaire ou si, au contraire, certains obstacles socioprofessionnels les y contraignent.

Enfin, il apparaît que le fait d'occuper la fonction de concepteur de costumes ou de décors tend à améliorer le niveau de rémunération par contrat. Quelques hypothèses pourraient être avancées pour expliquer cela, ainsi que le nombre d'heures nécessaires à la réalisation des divers contrats, le niveau de formation requis pour chaque type de fonction et la perception de l'industrie vis-à-vis des différents métiers exercés.

Il y a lieu de souligner que les artistes peuvent signer plusieurs contrats dans l'année, ce qui améliore considérablement leurs revenus annuels. Une nouvelle analyse de cette base de données permettrait d'examiner les rémunérations par artiste (contrastant avec les rémunérations par contrat), et de déterminer comment ces rémunérations sont fonctions des caractéristiques sociodémographiques et professionnelles. Cette démarche devrait faire l'objet d'une analyse séparée, laquelle permettra de comprendre le niveau réel du revenu par artiste durant les trois saisons.

## ANNEXE 1

### ACT

- Cachet
- Redevances dès la première représentation pour un minimum de 10 représentations garanties
- Part du producteur sur cachet = 13 %

### APTP

- Cachet incluant 25 représentations et complémentaires, s'il y a lieu.
- Droit de suite, s'il y a lieu.
- Part du producteur sur cachet et droit de suite = 5 %

### Indépendant

- Pas de convention collective; aucun minimum ni aucune limite à respecter.

### PACT

- Cachet
- Redevances dès la première représentation pour un minimum allant de 15 à 30 représentations garanties selon la jauge de la salle.
- Part du producteur sur cachet et redevances = 7 %

### TAI

- Cachet incluant 25 représentations et complémentaires, s'il y a lieu.
- Droit de suite, s'il y a lieu.
- Part du producteur sur cachet et droits de suite = 5 %

### TUEJ

- Cachet
- Redevances dès la première représentation pour un minimum de 15 représentations garanties.
- Part du producteur sur cachet = 5,5 %

### Définitions

Cachet : rémunération convenue avec une personne conceptrice en vertu d'un contrat.

Complémentaire : tarif s'appliquant à toute représentation complémentaire garantie.

Droit de suite : redevance versée pour chacune des représentations s'ajoutant à celles stipulées sur le contrat.

Part du producteur : pourcentage ajouté par le producteur en fonction du cachet versé destiné au RÉER des concepteurs.

Redevance : somme payée au premier titulaire du droit d'auteur pour l'utilisation de ses œuvres.

## ANNEXE 2

Tableau 11 : Quartiles des rémunérations par contrat selon la saison et l'association des producteurs					
Producteurs		2003-2004	2004-2005	2005-2006	Ensemble des saisons
ACT	20 %	1 100	1 050	750	1 054
	40 %	1 596	1 528	1 236	1 500
	60 %	2 000	2 000	1 680	2 000
	80 %	3 000	2 950	2 680	2 915
TAI	20 %	3 400	3 750	3 500	3 500
	40 %	4 500	4 585	4 500	4 500
	60 %	5 300	5 500	5 588	5 500
	80 %	7 280	7 565	7 683	7 500
TUEJ	20 %	1 287	1 400	1 640	1 500
	40 %	1 681	2 060	2 100	2 000
	60 %	1 900	3 000	2 500	2 500
	80 %	3 000	3 200	3 500	3 370
APTP	20 %	2 500	3 000	2 175	2 400
	40 %	3 600	3 860	3 000	3 500
	60 %	4 000	4 425	3 735	4 000
	80 %	5 000	5 500	5 050	5 300
PACT	20 %	1 800	1 000	900	900
	40 %	1 800	1 250	1 800	1 800
	60 %	2 500	1 250	1 800	2 275
	80 %	2 500	2 500	2 800	2 700
Indépendant	20 %	1 500	2 750	374	1 500
	40 %	2 500	3 450	1 750	2 500
	60 %	3 000	3 825	3 000	3 000
	80 %	4 000	6 250	5 500	5 500
Projet Ex Machina	20 %	5 000	7 000	-	6 000
	40 %	5 000	8 000	-	7 000
	60 %	5 000	10 000	-	9 000
	80 %	7 000	12 000	-	11 000
Ensemble des associations de producteurs	20 %	1 500	1 500	1 300	1 425
	40 %	2 387	2 700	2 175	2 400
	60 %	3 500	3 800	3 350	3 500
	80 %	5 000	5 500	5 000	5 000

## ANNEXE 2 (suite)

Tableau 12 : Quartiles des rémunérations par contrat selon le sexe et l'association des producteurs				
Producteurs		Hommes	Femmes	Les deux sexes
ACT	20 %	1 100	1 004	1 054
	40 %	1 400	1 500	1 500
	60 %	2 000	2 000	2 000
	80 %	2 900	3 000	2 915
TAI	20 %	3 500	3 775	3 500
	40 %	4 500	4 800	4 500
	60 %	5 500	5 450	5 500
	80 %	7 500	7 425	7 500
TUEJ	20 %	1 400	1 869	1 500
	40 %	1 791	2 100	2 000
	60 %	2 150	2 800	2 500
	80 %	3 138	3 800	3 370
APTP	20 %	2 288	2 500	2 400
	40 %	3 500	3 430	3 500
	60 %	4 000	4 000	4 000
	80 %	5 300	5 500	5 300
PACT	20 %	900	1 470	900
	40 %	1 000	1 800	1 800
	60 %	2 500	2 038	2 275
	80 %	2 600	3 350	2 700
Indépendant	20 %	1 500	1 250	1 500
	40 %	3 000	2 250	2 500
	60 %	3 400	3 000	3 000
	80 %	5 500	5 500	5 500
Projet Ex Machina	20 %	5 000	7 000	6 000
	40 %	7 000	7 000	7 000
	60 %	8 000	29 000	9 000
	80 %	10 000	29 000	11 000
Ensemble des associations de producteurs	20 %	1 468	1 413	1 425
	40 %	2 500	2 220	2 400
	60 %	3 540	3 350	3 500
	80 %	5 375	5 000	5 000

## ANNEXE 2 (suite)

Tableau 13 : Quartiles des rémunérations par contrat selon le sexe et la saison				
Saisons		Hommes	Femmes	Les deux sexes
2003-2004	20 %	1 500	1 591	1 500
	40 %	2 250	2 400	2 387
	60 %	3 620	3 500	3 500
	80 %	5 000	4 600	5 000
2004-2005	20 %	1 500	1 380	1 500
	40 %	2 700	2 500	2 700
	60 %	3 750	3 930	3 800
	80 %	5 400	5 625	5 500
2005-2006	20 %	1 300	1 300	1 300
	40 %	2 400	2 000	2 175
	60 %	3 500	3 000	3 350
	80 %	5 500	5 000	5 000
Ensemble des saisons	20 %	1 468	1 413	1 425
	40 %	2 500	2 220	2 400
	60 %	3 540	3 350	3 500
	80 %	5 375	5 000	5 000

## ANNEXE 2 (suite)

Tableau 14 : Quartiles des rémunérations par contrat selon la saison et le type de fonction					
Types de fonction		2003- 2004	2004- 2005	2005- 2006	Ensemble des saisons
Décor	20 %	1 800	2 060	1 600	1 800
	40 %	3 060	3 500	3 000	3 060
	60 %	4 305	5 050	4 620	4 500
	80 %	6 500	7 000	6 450	6 700
Éclairage	20 %	1 200	1 200	1 100	1 157
	40 %	1 800	2 000	2 000	2 000
	60 %	2 750	3 000	2 800	3 000
	80 %	3 750	4 150	3 600	3 900
Costumes	20 %	2 000	1 900	1 600	1 800
	40 %	3 060	3 120	2 720	3 000
	60 %	4 500	4 250	4 250	4 500
	80 %	7 000	7 300	6 300	7 000
Environnement sonore	20 %	1 100	1 228	1 000	1 100
	40 %	1 200	1 500	1 300	1 300
	60 %	1 600	2 300	1 640	1 763
	80 %	2 700	3 000	2 288	2 700
Autres fonctions	20 %	1 100	1 000	308	1 000
	40 %	1 800	1 000	308	1 100
	60 %	1 800	1 000	2 500	1 800
	80 %	3 500	1 000	2 500	2 500
Plus d'une fonction	20 %	2 000	1 555	1 550	1 925
	40 %	3 000	2 650	2 900	2 915
	60 %	3 813	4 000	3 768	3 800
	80 %	5 000	5 500	5 000	5 000
Ensemble des fonctions	20 %	1 500	1 500	1 300	1 425
	40 %	2 387	2 700	2 175	2 400
	60 %	3 500	3 800	3 350	3 500
	80 %	5 000	5 500	5 000	5 000

## ANNEXE 2 (suite)

Tableau 15 : Quartiles des rémunérations selon le sexe et le type de fonction				
Types de fonction		Hommes	Femmes	Les deux sexes
Décor	20 %	2 000	1 350	1 800
	40 %	3 600	2 000	3 060
	60 %	5 000	3 200	4 500
	80 %	6 750	6 310	6 700
Éclairage	20 %	1 245	1 081	1 157
	40 %	2 000	1 300	2 000
	60 %	3 000	2 390	3 000
	80 %	4 000	3 070	3 900
Costumes	20 %	3 000	1 600	1 800
	40 %	5 000	2 500	3 000
	60 %	7 500	4 000	4 500
	80 %	8 500	5 050	7 000
Environnement sonore	20 %	1 100	1 194	1 100
	40 %	1 300	1 563	1 300
	60 %	1 665	2 188	1 763
	80 %	2 613	3 160	2 700
Autres fonctions	20 %	1 000	308	1 000
	40 %	1 100	1 800	1 100
	60 %	1 100	1 800	1 800
	80 %	3 500	2 500	2 500
Plus d'une fonction	20 %	1 925	1 950	1 925
	40 %	3 000	2 800	2 915
	60 %	3 830	3 600	3 800
	80 %	6 000	4 000	5 000
Ensemble des fonctions	20 %	1 468	1 413	1 425
	40 %	2 500	2 220	2 400
	60 %	3 540	3 350	3 500
	80 %	5 375	5 000	5 000



## ANNEXE 2 (suite)

Tableau 16 : Quartiles des rémunérations selon le producteur et le type de fonction									
Types de fonction		Producteurs							
		ACT	TAI	TUEJ	APTP	PACT	Indépendants	Projet Ex Machina	Ensemble des associations des producteurs
Décor	20 %	900	4 353	1 925	3 540	1 350	1 500	10 000	1 800
	40 %	1 600	5 150	2 060	4 000	2 150	3 000	10 000	3 060
	60 %	2 000	6 700	2 400	5 500	2 500	3 400	10 000	4 500
	80 %	3 120	8 000	3 500	6 500	2 500	5 500	10 000	6 700
Éclairage	20 %	1 060	3 100	1 346	2 063	900	1 500	7 000	1 157
	40 %	1 100	3 500	1 500	2 500	1 000	2 000	7 000	2 000
	60 %	1 500	4 400	2 000	3 060	1 800	2 750	8 000	3 000
	80 %	2 050	5 000	2 725	4 000	2 800	3 000	12 000	3 900
Costumes	20 %	1 127	4 200	1 925	3 670	900	2 500	7 000	1 800
	40 %	1 600	5 000	2 100	4 000	1 800	3 000	10 000	3 000
	60 %	2 000	7 280	2 500	4 990	1 800	3 500	10 000	4 500
	80 %	3 000	8 500	3 000	5 575	1 800	6 000	29 000	7 000
Environnement sonore	20 %	1 054	2 400	1 287	1 575	900	308	5 000	1 100
	40 %	1 100	3 125	1 350	1 850	900	500	5 000	1 300
	60 %	1 300	3 375	1 400	2 175	900	500	5 000	1 763
	80 %	2 375	4 750	2 100	2 525	900	1 500	5 000	2 700
Autres	20 %	1 000	-	-	-	1 800	308	-	1 000
	40 %	1 000	-	-	-	1 800	2 500	-	1 100
	60 %	1 100	-	-	-	1 800	2 500	-	1 800
	80 %	1 100	-	-	-	1 800	3 500	-	2 500

Plus d'une fonction	20 %	1 275	2 500	3 138	3 300	1800	3 000	-	1 925
	40 %	2 150	4 500	3 435	3 875	2 275	5 500	-	2 915
	60 %	3 000	5 000	3 885	5 000	4 000	7 000	-	3 800
	80 %	4 456	6 000	4 000	6 765	4 000	10 000	-	5 000
Ensemble des fonctions	20 %	1 054	3 500	1 500	2 400	900	1 500	6 000	1 425
	40 %	1 500	4 500	2 000	3 500	1 800	2 500	7 000	2 400
	60 %	2 000	5 500	2 500	4 000	2 275	3 000	9 000	3 500
	80 %	2 915	7 500	3 370	5 300	2 700	5 500	11 000	5 000